



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/2/1 ADOPTANT LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ATC EN DATE DU 10 MARS 2022

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le 11 avril 2022 à 14 H 30, dans la salle « Claude PAPI » du Palais des congrès d'Ajaccio ainsi qu'en format dématérialisé Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. FAGNI Muriel, SORBA François, LE MAO Ghjuvan'Santu, GALLONI D'ISTRIA Eveline, LUCCIONI Don Joseph, BIANCUCCI Jean, COMBETTE Christelle, TERRIGHI Charlotte, LE BOMIN Vanina, BATTESTINI Serena, NEGRETTI Pierre, CECCALDI Attilius, CHAUDRON Benoît, COEROLI Toussaint, RUBINI Pierre-Jean, PIERI Jean-Baptiste, SUSINI Ludovic, CASCIO Eric, LUCIANI Jean-François.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette à Mme BASTIANI Angèle ;
*Mme CHIARELLI-LUZI Vanina à Mme FAGNI Muriel ;
*M. VALDRIGHI Hervé à M. LE MAO Ghjuvan'Santu ;
*M. CAITUCOLI Paul-Joseph à M. SORBA François ;
*M. SAVELLI Jean-Michel à Mme TERRIGHI Charlotte ;
*M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme LE BOMIN Vanina ;
*Mme DI MENZA Dominique à M. NEGRETTI Pierre ;
*M. COSTA Jacques à Mme BASTIANI Angèle.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. PIETRI Véronique, MELA Georges, MARTINELLI Jean-Charles, VENTURI Jean-Marc ; LANNOY Guy, ACQUAVIVA Paul-André,

Pour l'autorité compétente par délégation



MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *Mme STAEBLER Martine, Payeur Régional de Corse ;
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,
- *M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
- *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse,
- *Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. PERALDI Gérard, Secrétaire général ;
- *M. ACQUAVIVA Pascal, Responsable du Service Promotion,
- *Mme AMBROSINI Marie-Madeleine, Assistante de la présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *Mme COLONNA Véronique, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse,

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs,

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse,



Vu l'arrêté n° 22/055 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 15 février 2022 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal ci-annexé du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse en date du 10 mars 2022.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 11 avril 2022

La Présidente

Angèle BASTIANI